



## Changement de nom de famille

Par **cynthiia**, le **09/10/2013** à **17:44**

Bonjour,

Mon conjoint à deux nom de famille donc :

- Le nom de famille de son papa
- Le nom d'usage de sa maman

Il est âgé de 24 ans et son père est parti quand il été âgé de 4 ans. Donc se Monsieur ne la pas élevé et encore moins subvenu à ses besoins.

Donc aujourd'hui il aimerai avoir que le nom de sa maman, je me suis renseignée auprès de forum mais impossible de répondre à mes questions, pouvait vous me donner des conseille à savoir comment se déroule la procédure, si c'est payant ou non.

Merci par avance de vos réponses  
Cordialement

Par **youris**, le **09/10/2013** à **18:35**

bsr,

la procédure de changement de nom de famille peut se faire que dans certains cas très limités (nom ridicule, nom en voie d disparition...) le fait que votre conjoint n'ait plus de rapport avec son père n'est pas un motif légitime pour changer de nom de famille car la filiation paternelle existe toujours.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1656.xhtml>

cdt

cdt